

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 18/01/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 JANVIER 2024

N° 05-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7 Absents : 1

Représentés : 1 Pour : 8

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Quatre Janvier à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, KROGSDAHL A,
STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à THEULE JC

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Demande de subvention à l'Etat dans le cadre des Fonds Verts pour les travaux de
modernisation de l'éclairage public**

Annule et remplace la délibération 52-2023 suite à la modification du plan de financement

M. le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public pour les axes Grand Chemin du val de Gellone et Route départementale (Avenue Saint Benoit d'Aniane et Avenue Guillaume d'Orange).

Le coût prévisionnel est estimé 16 580 € Ht sur la base de devis estimatifs.

Ce projet de modernisation de l'éclairage public est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des fonds verts.

Notre commune a engagé cette rénovation sur l'ensemble de son parc d'éclairage public depuis 2019 mais deux tranches sont encore à réaliser. Le but étant de réduire la consommation d'énergie et de réduire la facture énergétique.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	Fonds Verts	3 316 €	20 %
Autofinancement			
Fonds propres		13 264 €	80 %
Total HT		16 580 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/04/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30/06/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 16 580 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds verts.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le secrétaire de séance,